

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

**Arrete n°595/2024**

**Autorisation d'ouvertures dominicales  
des entreprises distributrices de véhicules  
Les Dimanches 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025**

Le Maire de la Ville de Céret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu l'article 257 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Vu l'avis des organismes consulaires et syndicaux intéressés,

Vu la demande effectuée par courrier en date du 15 juillet 2024, par Le Président Départemental de Mobilians, M. Thomas SALABERT, sollicitant l'ouverture exceptionnelle dominicale des commerces distributeurs de véhicules, à Céret, les dimanches 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025,

Considérant que les commerçants locaux, à travers leur association représentative (Mobilians), peuvent bénéficier de cette dérogation pour une ouverture les dimanches susmentionnés dans le cadre des opérations de type « Portes Ouvertes » organisées par les constructeurs sur le territoire national,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

L'ouverture des entreprises commerciales distributrices de véhicules sur Céret est autorisée les dimanches 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées (limitées à 12 par an) dans ces commerces.

**ARTICLE 2 :**

Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L3132-27 du Code de Travail en ce qui concerne les droits sociaux de leurs salariés.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret, le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Denis DUNYACH,  
Adjoint délégué.

